



Le Conseil des séniors a pour **but de fédérer et d'impliquer la population dans les projets à venir** pour construire une ville toujours plus dynamique, plus solidaire et à l'écoute de ses habitants. Sa mission est de **promouvoir et d'enrichir le dialogue avec la municipalité.**

Le Conseil des séniors est force de concertation, de réflexions et de propositions, instance consultative, sans pouvoir de décision, travaillant en étroite collaboration avec la municipalité, fondée sur l'expérience, la connaissance, la mémoire des racines de la ville.

Le Conseil des séniors est **composé de 12 membres désignés par le maire parmi les candidatures déposées.** Il est ouvert aux **électeurs de Saint-Aignan retraités volontaires de plus de 60 ans.**

Chaque fois que nécessaire, en fonction de l'actualité des dossiers, le Conseil des séniors se réunit pour débattre sur les projets en étude.

*Son fonctionnement est régi par une charte et un règlement intérieur. (disponible sur le site de la ville de Saint-Aignan : <https://www.ville-saintaignan.com>)  
Ce règlement précise également les modalités de nomination.*

**Si vous souhaitez déposer votre candidature,**  
nous vous invitons à remplir le coupon au verso  
et à le retourner à l'adresse suivante :

**CCAS  
MAIRIE DE SAINT-AIGNAN  
1, rue Victor Hugo  
41110 Saint-Aignan**

**Tél : 02 54 71 22 27 - Mail : [ccas@ville-staignan.fr](mailto:ccas@ville-staignan.fr)**

Le dossier de candidature vous sera ensuite envoyé  
par mail ou par voie postale.

**COUPON À RETOURNER AU CCAS DE SAINT-AIGNAN**

Je souhaite recevoir les documents  
afin de déposer ma candidature.



Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

Je souhaite recevoir les documents :

par mail

par voie postale

**CCAS - MAIRIE DE SAINT-AIGNAN**  
**1, rue Victor Hugo 41110 Saint-Aignan**